

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept
Le treize février,
Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février

N° 35/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 février 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 février 2017,

Objet de la délibération :

*Castel Saint Denis : consultation
volet archéologique*

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents : 91
- Absents : 9
 - Dont suppléés : 1
 - Dont représentés : 4
 - Excusés : 1
 - Non excusés : 3
- Votants : 95

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Chaussarot Michel à
Procuration M. Fourquet Luc, Mme Guillame Isabelle à M. Mamet Gérard,
M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah,
Suppléé(e)s M. Laporte Jean par M. Bertin-Mouroit Philippe
Excusé(e) Mme Henry-Leloup Jacqueline
Absent(e)s Mme Ragot Maryvonne, Ms. Petetin Yves & Pogliano Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie-Jeanne Petitot, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu la délibération CCPO n° 91/16 du 14/11/16 d'engagement de la phase 11 du chantier d'insertion pour la consolidation des ruines du Castel Saint Denis,
- Vu le budget alloué à cette phase, à savoir :

	Montants	Recettes	Montants
Chantier d'insertion	145 000 €	Etat	50 000 €
Archéologie	30 000 €	Région	57 000 €
Matériaux / Location	15 000 €	Département	47 500 €
		CCLL	35 500 €
TOTAL	190 000 €	TOTAL	190 000 €

- Vu le marché passé avec API 25 pour le volet chantier d'insertion,

Considérant qu'une mise en concurrence est nécessaire pour l'étude/suivi archéologique estimée à 30 000 €,

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, autorise le lancement de cette consultation.

Fait et délibéré en séance, le 13.02.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président